**Avis de présentation EN DIVISION DE PRATIQUE CIVILE**

# PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

**PRENEZ AVIS** que la demande sera présentée en division de pratique civile, en salle **\_\_\_**  du palais de justice de Chibougamau, 860, 3ième Rue, à Chibougamau, province de Québec, le **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_\_ à** **9 heures** ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Si l’affaire devait être entendue en salle virtuelle, le lien de la salle virtuelle est le suivant :

<https://url.justice.gouv.qc.ca/HmF15>.

DÉFAUT DE SE PRÉSENTER À LA DATE D’AUDIENCE

**PRENEZ AVIS** que si vous ne vous présentez pas à la Cour supérieure à la date d’audience, jugement pourra être rendu contre vous sans autre avis ni délai.

# OBLIGATIONS

## Collaboration

**PRENEZ AVIS** que vous avez l’obligation de coopérer avec l’autre partie, notamment en vous informant mutuellement, en tout temps, des faits et des éléments susceptibles de favoriser un débat loyal et en vous assurant de préserver les éléments de preuve pertinents (article 20 *C.p.c.*).

## Mode de prévention et de règlement des différends

**PRENEZ AVIS** que vous devez, avant de vous adresser au Tribunal, considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de votre différend qui sont, entre autres, la négociation, la médiation ou l'arbitrage, pour lesquels les parties font appel à l'assistance d'un tiers (article 2 *C.p.c.*).

# VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

|  |
| --- |
| \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_~~,~~ ce\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_\_. |
| Me Avocats de la partie Courriel : Tél. :  |